



**Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**

Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## **Réembauche des policiers temporaires : un compromis acceptable**

Montréal, le mercredi 16 décembre 2009 – La Fraternité des policiers et policières de Montréal juge que l'entente intervenue avec la Ville de Montréal portant sur les policiers temporaires représente un compromis acceptable dans les circonstances.

En effet, la convention collective prévoit qu'un policier temporaire fait deux stages de 1500 heures, au terme desquels il doit être engagé comme permanent ou mis à pied et inscrit sur une liste de rappel. Jusqu'à l'avènement de cette entente, le SPVM procédait à la mise à pied des policiers temporaires et 120 d'entre eux avaient déjà été licenciés au cours du dernier mois.

L'entente prévoit notamment un troisième stage pour les policiers temporaires, mais à des conditions particulières permettant la réembauche de ceux qui ont été licenciés et le maintien en poste de ceux qui allaient l'être. Elle évite aussi qu'un policier temporaire soit payé 15,53\$ l'heure et privé de tous les avantages sociaux pour une période plus longue que les deux stages prévus par la convention collective. Le retour de ces policiers au SPVM est prévu en trois étapes (1<sup>er</sup> janvier, 19 avril et 3 mai).

« C'est un compromis acceptable dans les circonstances » a conclu Yves Francoeur.

Compte tenu du fait que la Fraternité n'a pas encore pu rencontrer les policiers temporaires, aucune entrevue ne sera accordée sur le sujet.

- 30 -

Martin Desrochers  
Directeur des communications et de la recherche  
(514) 913-0708  
(514) 527-4161